

République Française

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURGIS
SEANCE DU 11 JUILLET 2017**

Convocation du 4 Juillet 2017 affichage 20 Juillet 2017

L'an deux mil dix-sept le onze juillet à 20 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Alain DUPRE.

Etaient présents : Alain DUPRE (Maire), Mathilde ANDRU (adjointe) Régis VITEAUX (adjoint) Bernadette CHANCEL (adjointe) Annie RACE, Kristof LE ROUX, Marie-Sylvie GROSSOT, Renaud HEIMBOURGER, Eric BAILLY.
Absents excusés : Jonathan GEORGE (pouvoir à Alain DUPRE), Anne Marie MALTAT (pouvoir à Marie Sylvie GROSSOT).

Secrétaire de séance : Marie-Sylvie GROSSOT.

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du PV de la dernière séance.
- ✓ Délibération sur le devis de protection des jeux au lavoir.
- ✓ Délibération sur une demande de subvention de l'association « Pour les enfants de Courgis »
- ✓ Information sur l'assainissement.
- ✓ Information sur la Maison MARTIN
- ✓ Questions diverses.

Le PV de la dernière séance est lu et adopté.

DELIBERATION 2017-036 POUR LE REMBOURSEMENT DE LA FACTURE « FAIRE LA FETE ».

Le maire expose que Madame GROSSOT est allée chercher des bougies pour les lampions du 14 juillet. Elle a avancé l'argent de cette facture soit 13 euros 20.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, le conseil municipal DECIDE de rembourser à Marie Sylvie GROSSOT la somme de 13 euros 20.

DELIBERATION 2017-037 POUR LA PARTICIPATION DE L'ENTREPRISE PERRENOT TRANSVALLEE POUR LA DESTRUCTION DU BANC.

Le Maire expose que lors d'une ramasse, un camion a explosé le banc situé en bas de la Grande rue Nicolas Droin. Nous avons pris contact avec le transporteur qui explique que vu le montant de sa franchise, il souhaite que nous lui produisions un titre avec le montant de la réparation.

Après en avoir délibéré par 11 voix Pour, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer le prix de la réparation à 427.46 €
 AUTORISE le Maire à produire un titre au nom de la société PERRENOT
 TRANSVALLEE ;

-Délibération concernant la protection des jeux du lavoir :

Le maire présente un devis pour des gabions (caisse en fer contenant des pierres) permettant les retenues d'eau en cas de fortes pluies. Ces installations éviteraient les ruissellements et coulées dans les jeux en cas d'orage. Ils seraient positionnés au dessus des arbustes.

L'adjoit aux finances fait remarquer que ces travaux ne sont pas prévus au budget et que d'autres aménagements prévus ne sont pas encore financés. Elle émet le constat du site en manque d'entretien avec photos à l'appui qui contredit tous les investissements humains (bénévoles et financiers apportés au site.

Le conseil émet une réserve quand à l'urgence de l'achat des gabions et reporte cette décision à plus tard en attendant que le site soit correctement entretenu afin que les usagers puissent en profiter pleinement.

Il est décidé que l'employé communal passera une journée par semaine à l'entretien des espaces verts au lavoir durant tout l'été.

Concernant les jeux que les enfants attendaient avec impatience, il s'avère que la tyrolienne est trop basse, la chaîne a été modifiée sans autorisation et la commission de sécurité ne la valide pas.

L'herbe qui envahit les espaces des jeux ne motive pas les enfants à se rendre sur le site.

Il est donc décidé de remettre le lavoir et son environnement en état avant de recommencer à investir sur ce site.

-DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES
 ENFANTS DE COURGIS

Le conseil ne souhaite pas verser de subvention à cette association. Avec la fermeture de l'école elle est amenée à évoluer.

Le conseil décide de prendre en charge la location d'une structure gonflable pour les enfants lors de la manifestation du 14 juillet.

-REUNION DU 3 JUILLET : information sur l'assainissement

Les habitants concernés n'ont pas donné de réponse. Certains ont déjà effectué leurs travaux mais ils doivent tout de même se faire connaître pour bénéficier de la subvention.

La commande des travaux doit se faire avant le mois d'octobre, pour qu'ils puissent débiter avant la fin de l'année.

-Information Maison MARTIN :

La lettre de non recours est enfin parvenue en mairie. La démolition va pouvoir commencer puis il faudra faire une expropriation.

Un devis a été demandé à l'entreprise DROMBRY pour démolir la toiture et le haut pignon pour un montant de 8124 euros TTC.

Ce montant ne comprend pas le déblayage des gravats.

Il faut un constat d'huissier avant et après démolition.

Nous attendons les autres devis.

-Questions diverses :

Le maire demande au conseil municipal de réfléchir aux travaux à engager dans notre commune avant d'entrer dans un regroupement de commune. Il cite par exemple la réfection des trottoirs.

-Les lumières extérieures de la salle des fêtes ont été réparées.

-Le devenir du matériel de l'école

Le maire de St Cyr les Colons serait d'accord pour racheter du matériel pédagogique.

L'école Tacussel serait intéressée par les ordinateurs portables. Ils seront négociés contre une diminution des frais de scolarité.

-Arrêté communal :

Un arrêté municipal sera imposé pour que soient effectués des travaux lors des ruissellements, coulées de boues, herbe, tas de terre, dépôts sauvages suite aux gros orages.

Si ces travaux de déblaiement ne sont pas faits, la commune informera le propriétaire des travaux à sa charge avec un délai de 3 semaines s'ils ne sont pas réalisés, La commune le fera mais ils seront facturés au propriétaire concerné.

-Jardin du souvenir :

Des demandes sont parvenues en mairie.

Il a été choisi que les familles utilisatrices pourront acheter un galet ou une plaque au nom de leur défunt à l'entreprise de Chablis pour le ou la déposer à Courgis.

-Congés des employés municipaux :

Pascale du 7 aout au 25 Aout 2017

Stéphane du 31 Juillet au 4 aout 2017.

-Il faut racheter des bancs et une table pour le point I.

-Abri bus :

L'entreprise Bellat a présenté un devis de 600 euros pour une lumière dans l'abri bus et une prise.

L'employé communal devra faire la tranchée.

Il faut remonter la barrière de sécurité actuellement devant l'école et la mettre devant l'abri bus.

-Lavoir – extension de l'éclairage public au lavoir

Il y a un nouveau devis de fait avec une solution plus avantageuse.

Le 14 décembre, les illuminations de Noël seront installées en même temps que les travaux de maintenance.

-L'IFER concernant les éoliennes

Après plusieurs versions, nous devrions toucher la totalité des indemnités.

Mais, nous sommes toujours dans l'attente.

-Une poubelle en bois doit être posée au lavoir, ainsi qu'un composteur.

-Une toilette restera ouverte dans la cour de l'école pour les gens de passage (Exemple les pèlerins de St Jacques de Compostelle).

-Les salles de l'école :

Elle pourra devenir la salle des mariages. Et l'autre ouverte pour d'autres occasions.

-Container à verre : On peut le déplacer à la place du lavoir sur le trottoir d'en face.

-Réunion des paroisses le 22 juin

L'évêque sera de passage à Courgis pour voir la sainte Epine et s'arrêtera à la table d'orientation. Il souhaiterait rencontrer des élus, des enseignants, des familles, des malades, des professionnels ... et effectuer une marche avec des jeunes.

Une messe pour la sainte épine aura lieu la seconde semaine d'août.

-Clé de la sacristie

Nous sommes à la recherche d'un ferronnier d'art mais n'ayant qu'une seule clé, il faut que les moulages se fassent sur place.

-Boîte à livres :

La cabane est stockée chez Antonio Almeida. Elle sera installée la semaine prochaine et fixée au mur.

L'inauguration se fera le vendredi 28 juillet 2017 à 18h dans la cour de l'école.

Un verre de l'amitié sera offert par la mairie ce jour là.

-Opération Nettoyons la nature

Cette action demandée par des enfants de Courgis aura lieu le samedi 23 septembre 2017. Elle est parrainée par les Centres Leclerc.

-Syndicat du collègue

Le gymnase de Chablis et Ligny luttent contre les incivilités. Les serrures seront changées et une seule clé sera donnée aux associations accompagnée d'une caution.

Ce syndicat sera à terme absorbé dans le cadre de la communauté de communes agrandie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Maire
Alain DUPRE